

SAS EDIFIDES – SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

R.P.A.O. MARCHÉ PRIVÉ

OPÉRATION : Construction de 22 logements « LE CLOS DU ROUVRAY » à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 76800.

Date limite de réception des offres : Le JEUDI 27 JUIN 2019 à 12 H 00 chez EDIFIDES, 56, rue du Général GIRAUD - 76000 ROUEN.

Maître d'Ouvrage :	SAS EDIFIDES 12, Place de la République- BP 95093 14050 CAEN cedex 4 Téléphone : 06.04.53.23.09 E-mail : mathilde.santais@edifides.fr
Architecte :	ARTEFACT 67, avenue Gustave Flaubert BP 4102 76020 ROUEN Cedex Téléphone : 02.35.07.08.92 E-mail : a.saintpierre@artefact-archi.fr
Economiste et BET Thermique :	TMCP 5, rue du Moulin à Poudre 76150 MAROMME Téléphone : 02.35.76.76.46 E-mail : tmcp@wanadoo.fr
BET Electricité :	DELTA FLUIDES 18, rue du Bailly 76400 FECAMP Téléphone : 02.31.29.32.99 E-mail : deltafluides.caen@wanadoo.fr
BET Structure :	KUBE STRUCTURE 387, rue des Champs 76230 BOIS-GUILLAUME Téléphone : 02.35.59.35.03 E-mail : contact@kubestructure.fr
BET V.R.D :	GEODIS 14, Avenue de la voie au coq BP 60221 BRETTEVILLE SUR ODON 14653 CARPIQUET CEDES Téléphone : 02.31.75.85.00 E-mail : l.vignal@goedis-ge.com
Bureau de Contrôle :	APAVE 2, rue des Mouettes 76132 MONT SAINT AIGNAN Téléphone : 02 35.52.60.60 E-mail : marion.gonand@apave.com
Coordinateur sécurité :	APAVE 2, rue des Mouettes 76132 MONT SAINT AIGNAN

Téléphone : 02 35.52.60.60
E-mail : maxime.lefebvre@apave.com

Etude géotechnique :

GEOTECHNIQUE NORD
5, rue Marconi
76150 MAROMME
Téléphone : 02.52.35.05.01
E-mail : contact76@geotechnique-sas.com

SOMMAIRE

ARTICLE 1 :	Objet de l'appel d'offres.....	4
ARTICLE 2 :	Conditions de l'appel d'offres	4
2.1.	Étendue de la consultation et mode d'appel d'offres.....	4
2.2.	Décomposition en tranches, en lots.....	4
2.3.	Complément à apporter au CCTP.....	4
2.4.	Variantes	4
2.5.	Délai d'exécution.....	5
2.6.	Modification de détail au dossier de consultation	5
2.7.	Délai de validité des offres.....	5
2.8.	Propriété intellectuelle des projets.....	5
2.9.	Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense.....	5
2.10.	Garanties particulières pour matériau de type nouveau.....	5
2.11.	Engagement de performance.....	5
2.12.	Mode de règlement du contrat.....	5
ARTICLE 3 :	Présentation des offres	6
3.1	Dossier de consultation	6
3.2	Composition des offres.....	6
3.3	Remise des offres - Conditions d'envoi.....	8
ARTICLE 4 :	Jugement des offres.....	8
4.1	Conditions de fond	8
4.2	Condition de forme.....	8
4.3	Disposition particulière	8
ARTICLE 5 :	Renseignements complémentaires	9
ANNEXES	10
Annexe 1a	Déclaration à souscrire par les sociétés soumissionnant au marché	11
Annexe 1b	Déclaration à souscrire par les entreprises individuelles soumissionnant au marché.....	13
Annexe 1c	Attestation sur l'honneur.....	14
Annexe 2	Acte d'engagement.....	15
Annexe 3	Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance	17
Annexe 4	Formulaire type relatif à la description de l'entreprise, la société En terme d'effectifs de salariés	19

ARTICLE 1 - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert concerne les travaux nécessaires à la réalisation de 22 logements de l'opération intitulée « LE CLOS DU ROUVRAY » à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76800)

Ce programme est pour le compte de la SAS **EDIFIDÈS**
SOCIETE DE PRODUCTION IMMOBILIERE
12 PLACE DE LA REPUBLIQUE
BP 95093 14050 CAEN CEDEX 4.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

ARTICLE 2.1. - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres ouvert est lancé avec variantes auprès :

- des entreprises individuelles,
- des groupements conjoints et solidaires d'entreprises.

ARTICLE 2.2 - DÉCOMPOSITION EN TRANCHES, EN LOTS :

Les travaux définis ci-dessus font l'objet de 13 lots. La décomposition en lots définie au Cahier des Clauses Techniques Particulières est la suivante :

LOT N°01 – GROS ŒUVRE
LOT N°02 – RAVALEMENT DE FAÇADES
LOT N°03 – CHARPENTE BOIS
LOT N°04 - COUVERTURE
LOT N°05 - ÉTANCHÉITÉ
LOT N°06 – MENUISERIES EXTÉRIEURES PVC - FERMETURES
LOT N°07 – MÉTALLERIE – PORTES DE GARAGE
LOT N°08 – MENUISERIES INTÉRIEURES – CLOISONS – DOUBLAGE - PLAFONDS
LOT N°09 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT N°10 – ÉLECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES
LOT N°11 - PEINTURE
LOT N°12 - REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES – CARRELAGE - FAÏENCE
LOT N°13 – VRD – ESPACES VERTS - CLÔTURES

Délai d'exécution prévisionnel :

L'offre de chaque entreprise consultée devra porter sur l'ensemble des travaux formant au moins un lot. Toute offre incomplète sera éliminée.

ARTICLE 2.3. - COMPLÉMENTS À APPORTER AU CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au descriptif. Ils devront remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi par le Maître d'Œuvre.

Une seconde offre variantée avec complément apporté au CCTP pourra être proposée.

ARTICLE 2.4 - VARIANTES

2.4.1. Variantes

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au projet de base établi par le Maître d'œuvre, et répondre aux variantes et options prévues dans le descriptif. Il est expressément précisé que les variantes proposées par le candidat en dehors du cadre prévu par le dossier de consultation ne seront examinées qu'à partir du moment où le candidat aura fait une offre selon le projet tel que rappelé ci-dessus.

Ce n'est qu'à partir du moment où cette condition est remplie que les candidats pourront proposer d'autres solutions en variante, sous réserve de les détailler tant en terme de qualité qu'en terme de prix.

Les variantes ainsi proposées devront permettre d'obtenir des performances au moins équivalentes aux prescriptions de base définies dans le descriptif. Ces performances devront être justifiées par tous documents.

2.4.2. Provenances des matériaux et produits

Lorsque l'opération le nécessite, et dans le cadre du label « Effinergie E2C1 », la fiche de traçabilité carbone de chaque matériau ou matériel sera demandée. Un produit ou matériel pourra faire l'objet d'un refus en cas de bilan trop défavorable. Toute entreprise qui refuserait ces dispositions s'exposerait à voir son offre non-admise à concourir à l'appel d'offre.

ARTICLE 2.5 - DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 16 mois selon le planning prévisionnel joint au DCE.

Le délai pourra être ajusté lors de la mise au point du calendrier contractuel. Ce calendrier contractuel d'exécution des travaux sera arrêté au cours de la période de préparation du chantier dans les conditions fixées à l'article 5.1. du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

ARTICLE 2.6. - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 2.7. - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Par dérogation à l'article 4.1.1 du CCAG, le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2.8. - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES PROJETS

Les variantes et les propositions techniques présentées par les entreprises demeurent leur propriété intellectuelle pour ce qui concerne leurs procédés.

ARTICLE 2.9. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX HEURES D'INSERTIONS

SANS OBJET

ARTICLE 2.10 - GARANTIES PARTICULIÈRES POUR MATÉRIAU DE TYPE NOUVEAU

En cas d'usage ou de mise en oeuvre de matériaux, de fournitures ou procédés de type nouveau, il sera demandé des garanties dont la durée et la nature ne sauraient être inférieures à celles qui découlent de la réglementation et des documents techniques généraux.

ARTICLE 2.11 - ENGAGEMENT DE PERFORMANCE

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du descriptif. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues définitivement, durant la phase d'analyse des offres, toutes notes de calculs, carnet de détails, etc... permettant de justifier le respect des performances.

ARTICLE 2.12 - MODE DE RÈGLEMENT DU CONTRAT

Dès lors que le(s) candidat(s) aura (ont) été retenu(s), le(s) contrat(s) leur(s) sera (ont) notifié(s) et réglé(s) dans les conditions précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) tel qu'il figure au Dossier de consultation.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

ARTICLE 3.1. - DOSSIER DE CONSULTATION

Les dossiers de consultation devra être retiré gratuitement sur le site graphelio-rouen.com dans la rubrique appel d'offre à compter du mercredi 28 mai 2019.

ARTICLE 3.2. - COMPOSITION DES OFFRES

Les offres devront être obligatoirement présentées en conformité avec le code des marchés publics, sous double enveloppe cachetée :

- l'enveloppe extérieure contenant les pièces d'admission,
- l'enveloppe intérieure contenant l'offre proprement dite (acte(s) d'engagement(s), devis estimatif(s), bordereau des prix), qui ne sera exploitée que si les pièces d'admission sont satisfaisantes.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux.

- 1 Une déclaration conforme au modèle joint ou, le cas échéant, copie du jugement prononçant le redressement judiciaire.
- 2 Un projet de marché comprenant :
 - un acte d'engagement par lot.
 - Le cahier des Clauses Administratives Particulières joint au dossier de consultation, à accepter sans aucune modification. Il est précisé à cet égard que le CCAP vient préciser ou déroger à certaines clauses prévues dans le CCAG "Marchés Privés de Travaux de bâtiment" faisant l'objet de la norme NF P.03.001.
 - Le cahier des Clauses Techniques Particulières joint au dossier de consultation à accepter sans aucune modification autres que les compléments prévus à l'article 2.4.2 ou un courrier d'engagement de son acceptation complété selon les termes ci-dessus.
 - La décomposition du prix global et forfaitaire par nature d'ouvrage rédigé uniquement sur la base des devis descriptifs quantitatifs contenus dans le dossier d'appel d'offres.
- 3 Les attestations des administrations, organismes et comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, de congés payés et de chômage-intempérie établies postérieurement au 31 décembre de l'année précédant la présente consultation par assimilation à l'article R 433.9 du CCH.
- 4 Les documents ou attestations figurant à l'art. R. 324.4 du Code du Travail dont l'attestation sur l'honneur conforme au modèle joint.

NB : Rappel article R.324.4

– Dans tous les cas, l'un des documents suivants :

- a Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au cocontractant et datant de moins d'un an
- b Avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent
- c Attestations par lesquelles le cocontractant justifie de la régularité de sa situation au regard des articles 52, 53, 54 et 259 du Code des marchés publics
- d Attestation de garanties financières prévue à l'article L 124.8 pour les entreprises de travail temporaire
- e A défaut des documents mentionnés aux a, b et c ci-dessus, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- a *Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)*
- b *Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers*
- c *Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente*
- d *Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.*
- e *Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3; L 143.5 et L 620.3.*

Le cocontractant qui a recours à des sous-traitants devra requérir de ceux-ci les documents ci-dessus mentionnés au titre de la réglementation contre le travail dissimulé et les fournir de sa propre initiative au Maître d'ouvrage tous les 6 mois.

- 5 Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint :

- Les indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.
 - Des indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés.
 - Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
 - La liste des sous-traitants ou co-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'agrément du Maître d'Ouvrage (ex : collaboration avec une structure d'insertion).
 - Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier ou des délais de fabrication et de mise à disposition.
 - Les justifications de tous les moyens proposés au regard des performances indiquées au descriptif comprenant les notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., destinés à compléter le descriptif.
- 6 Copie de la qualification professionnelle en vigueur à la date de la remise des offres ou, à défaut, une liste de références.
 - 7 Les attestations d'assurances.

ARTICLE 3.3 - REMISE DES OFFRES - CONDITIONS D'ENVOI

Les offres seront remises avant la date limite fixée au JEUDI 27 JUIN 2019 à 12 H 00 chez EDIFIDES, 56, rue du Général Giraud - 76000 ROUEN sous enveloppe portant les mentions suivantes :

Offre pour « LE CLOS DU ROUVRAY » – SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Lot(s) : (n°s et désignations)

Raison sociale de l'entreprise :

et en précisant la mention "**NE PAS OUVRIR**"

Cette enveloppe contiendra la proposition de l'entreprise et toutes les pièces citées ci-avant à l'article 3.2. devra être adressée à

SAS EDIFIDES
56, rue du Général Giraud
76000 ROUEN

Les offres devront être transmises par courrier recommandé avec avis de réception et parvenir à destination pour les dates et heures fixées plus haut.

Elles pourront également, dans les mêmes conditions de délai, être remises, contre récépissé, directement au bureau de la société **SAS EDIFIDES**, 56, rue du Général Giraud - 76000 ROUEN.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 4.1. - LES CONDITIONS DE FOND

Le jugement sera effectué suivant les critères de sélection des offres ci-dessous :

- 1- Le prix des prestations.
- 2- Garanties professionnelles, qualité des candidats basée sur les opérations réalisées avec le promoteur
- 3- Qualité des prestations proposées, valeur technique

Toutefois, dans tous les cas l'entreprise devra présenter des références suffisantes pour des travaux d'importance similaire, à défaut l'offre financière ne pourra pas être examinée.

Il est également rappelé que la composition des dossiers d'offres, et le respect des clauses du présent RPAO seront vérifiés.

ARTICLE 4.2. - LES CONDITIONS DE FORME

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un entrepreneur candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non-cohérente.

ARTICLE 4.3. - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le maître de l'ouvrage se réserve le droit soit de ne pas donner suite à la présente consultation soit de ne pas donner suite à l'offre de l'entreprise si les garanties professionnelles de celle-ci (financières et qualité) évoluaient défavorablement avant notification du marché.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats s'adresseront à :

Renseignement administratif :

SAS EDIFIDES
Mme SANTAIS SOBRY
56, rue du Général Giraud
76000 ROUEN
Téléphone : 06.04.53.23.09
E-mail : mathilde.santais@edifides.fr

Renseignements techniques :

Maîtrise d'œuvre :

ARTEFACT
Mme SAINT PIERRE
67, avenue Gustave Flaubert
BP 4102
76020 ROUEN Cedex
Téléphone : 02.35.07.08.92
E-mail : a.saintpierre@artefact-archi.fr

Economiste et BET Thermique :

TMCP
M. TREILHOU
5, rue du Moulin à Poudre
76150 MAROMME
Téléphone : 02.35.76.76.46
E-mail : tmcp@wanadoo.fr

BET Electricité :

DELTA FLUIDES
18, rue du Bailly
76400 FECAMP
Téléphone : 02.31.29.32.99
E-mail : deltafluides.caen@wanadoo.fr

BET Structure :

KUBE STRUCTURE
387, rue des Champs
76230 BOIS-GUILLAUME
Téléphone : 02.35.59.35.03
E-mail : contact@kubestructure.fr

BET V.R.D :

GEODIS
M. VIGNAL
14, Avenue de la voie au coq
BP 60221
BRETTEVILLE SUR ODON
14653 CARPIQUET CEDES
Téléphone : 02.31.75.85.00
E-mail : l.vignal@goedis-ge.com

ANNEXES

DÉCLARATION A SOUSCRIRE PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISSIONNANT AUX MARCHES

- 1 Dénomination de la Société (ou raison sociale) :
- 2 Adresse du siège social :
- 3 Forme juridique de la Société :
- 4 Montant du capital social :
- 5 Numéro et date d'inscription au registre du commerce :
- 6 Nom, prénoms, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de l'entreprise et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché :
- 7 Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal de Commerce ?
- OUI NON (1)
- 8 Le déclarant atteste que ni la Société, ni aucune des personnes qui occupent des positions définies par l'article 104 de la loi du 13 juillet 1967 ne sont en état de liquidation des biens, de règlement judiciaire ou en état de faillite personnelle.
- 9 L'un des dirigeants de l'entreprise a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ?
- OUI NON (1)
- 10 L'une des personnes exerçant ou ayant exercé dans la société des fonctions de direction, de gérance ou d'administration a-t-elle été condamnée en application de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 relative au prix.
- OUI NON (1)
- 11 J'atteste, que la société a satisfait l'ensemble des obligations prévues par l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 - article 56 (article 433.9 du CCH) que les numéros d'immatriculation à la Sécurité Sociale des établissements de la société sont les suivants :
- 12 La société est-elle soumise à la réglementation sur l'organisation la défense en matière de travaux publics et de bâtiments ?
- OUI NON (1)
- 13 Nom, prénoms, qualité du signataire de la déclaration :
- 14 Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 6 du Décret n° 61-552 du 23 mai 1961 modifié, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

(1) Cocher la case correspondante

Fait à :
Le

Rappel

Conformément à l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

I - Ne peut obtenir de commandes de la part de l'État et des établissements publics visés à l'article 39 du code des marchés publics, et les sociétés privées d'HLM :

- *toute personne condamnée pour infraction à une disposition du code général des impôts prévoyant des sanctions pénales et à l'encontre de laquelle le tribunal a prononcé l'interdiction d'obtenir de telles commandes ;*
- *toute personne morale sous le couvert de laquelle le condamné agirait pour se soustraire à cette interdiction ;*
- *toute entreprise redevable de l'impôt fraudé lorsque la personne condamnée qui a fait l'objet de l'interdiction est un dirigeant de droit ou de fait de l'entreprise. Cette exclusion s'applique pendant toute la durée de l'interdiction et cesse si ce dirigeant en est relevé dans les conditions prévues à l'article 55.1 du code pénal.*

L'exclusion prononcée en application du présent paragraphe cesse de plein droit lorsque l'entreprise n'emploie plus la personne condamnée.

II - Les dispositions du paragraphe I sont applicables aux entreprises qui exécutent en qualité de sous-traitant une partie des commandes susvisées.

III - En cas d'inobservation des dispositions prévues par le présent article, le marché peut, aux torts exclusifs du titulaire, être résilié ou mis en régie.

DÉCLARATION A SOUSCRIRE PAR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES SOUMISSIONNANT AUX MARCHES

- 1 Nom et Prénom du soumissionnaire signataire de la déclaration :
- 2 Profession :
- 3 Adresse professionnelle :
- 4 Date et lieu de naissance :
- 5 Nationalité :
- 6 Numéro et date d'inscription au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers :
- 7 Existe-t-il des privilèges et nantissements inscrits à l'encontre de l'entreprise au greffe du tribunal de Commerce ?

OUI NON (1)

- 8 Le déclarant atteste ne pas être en état de liquidation de biens, de règlement judiciaire ou de faillite personnelle.

OUI NON (1)

- 9 Le déclarant a-t-il fait l'objet de l'une des condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi n° 47-1635 du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles ?

OUI NON (1)

- 10 Le déclarant a-t-il été condamné en application de l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative au prix, modifiée par l'article 1er du décret n°58-545 du 24 juin 1958 relatif au maintien de la libre concurrence ?

OUI NON (1)

Dans l'affirmative, il indiquera s'il a été relevé de la déchéance prévue par le dernier alinéa du 4° de l'article 37 de l'ordonnance susvisée à la suite d'une décision prise par les ministres compétents.

- 11 J'atteste, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 6 du Décret n° 61-552 du 23 mai 1961 modifié, que j'ai satisfait, pour la totalité des impôts et cotisations dus aux adresses de mes établissements, à l'ensemble des obligations prévues par l'article 39 de la loi du 10 avril 1954 modifiée et que les numéros d'immatriculation à la Sécurité Sociale de mes établissements sont les suivants :

- 12 Le déclarant est-il soumis à la réglementation sur l'organisation de la défense en matière de travaux publics et de bâtiments ?

OUI NON (1)

Dans l'affirmative, indiquer le numéro, la date et l'origine du certificat délivré par le Commissaire aux Entreprises de Travaux Publics et de Bâtiment ou ses délégués.

- 13 Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 6 du décret n°61-552 du 23 mai 1961 modifié, que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

(1) Cocher la case correspondante

Fait à :
Le

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

agissant en mon nom personnel, (1)

ou :

agissant en qualité de :

de la société : (2)

certifie que les travaux effectués, sis à : (3)

pour le compte de : (4)

seront réalisés par des salariés employés régulièrement au regard des dispositions du Code du Travail, notamment :

- conformément à l'article L 143.3, il sera délivré aux-dits salariés un bulletin de paye justifiant du paiement de leur rémunération,
- conformément à l'article L 143.5, un livre de paye sera tenu,
- conformément à l'article L 620.3, un registre du personnel est tenu, registre sur lequel figure l'ordre d'embauchage, les noms et prénoms de tous les salariés occupés.

Je certifie par ailleurs sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années (5), d'aucune condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1 et L 125.3 du Code du Travail.

Fait à :

Le :

L'Entrepreneur

(1) indiquer l'identification au registre des métiers

(2) indiquer la dénomination sociale de la société, sa forme juridique et son siège social

(3) indiquer ici l'emplacement précis du chantier

(4) indiquer le nom du Maître d'Ouvrage

(5) si l'Entreprise a été créée depuis moins de cinq ans, remplacer "au cours des cinq dernières années" par : "depuis la création de la société remontant au .../.../201..."

ACTE D'ENGAGEMENT

Nom de l'opération : « BOTANICA » CONSTRUCTION DE 62 LOGEMENTS

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

Je soussigné (nom et prénom)

(soit) agissant tant que
pour le compte de la société (préciser dénomination, siège social)

inscrite au registre du commerce de
sous le numéro
numéro SIRET

(soit) agissant en mon nom personnel
domicilié :

inscrit au répertoire des métiers ou registre du commerce de
sous le numéro
numéro SIREN

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés.
- après avoir établi la déclaration à souscrire (annexe 1a ou annexe 1b du RPAO).

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot n°

pour le compte de la société **EDIFIDES –SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE**

dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation n'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement particulier de l'appel d'offres (R.P.A.O.).

ARTICLE 2 - PRIX

2.1. Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global, forfaitaire, égal à :

Lot n° _____

MONTANT DE L'OFFRE EN EUROS

Montant hors TVA : EUROS

TVA au taux de 20 % : EUROS

Montant TVA incluse : ----- EUROS

(.....
.....EUROS) en lettres.

2.2. Le montant maximum de la créance que je pourrai présenter en nantissement est de :
.....Euros TTC.

2.3. Dans le cas de sous-traitance d'une partie des prestations, les clauses du CCAP de travaux concernant la désignation et le paiement des sous-traitants seront seules applicables.

ARTICLE 3 - DÉLAIS

Le délai de déroulement du chantier est fixé à SEIZE (16) mois pour l'ensemble des travaux. Il commence à courir à la date d'effet de l'ordre de service numéro 1 transmis par le maître de l'ouvrage.

ARTICLE 4 - PERFORMANCES TECHNIQUES

Je m'engage par la présente à respecter les performances techniques prévues par le dossier de consultation.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant du crédit du compte suivant :

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro

A

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber (1) sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.401 du 14 avril 1952 dont les dispositions ont été modifiées par l'articles 56 de la loi 78.753 du 17 juillet 1978.

Fait en un seul original

A.....Le.....

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Signature de l'Entrepreneur :

(1) Selon les modalités de constitution de l'entreprise remplacer éventuellement par "j'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs que la Société (ou le G.L.E) pour laquelle j'interviens ne tombe pas"

ANNEXE À L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des
conditions de paiement du contrat de sous-traitance (1)
(Marché des S.A)

MARCHE

Titulaire.....

Objet

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

- nature
- montant TVA comprise en EUROS

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- adresse
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre)
- adresse
- numéro de compte

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versements des avances et acomptes
- date (ou mois) d'établissement des prix
- modalités de révision des prix
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections, et retenues diverses
- personnes habilitées à donner les renseignements prévus à l'article du C.C.A.P

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

.....

Le maître de l'ouvrage

L'Entrepreneur

(1) Pièces à joindre

- Déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52.40 du 14 avril 1952.
- Certificat de qualification OPQCB - QUALIFELEC - QUALIFANTEN - carte professionnelle d'entrepreneur de travaux publics, ou la qualification CNIH.
- Attestation d'assurance responsabilité civile dommages au tiers, individuelle de base 73 ou décennale Entrepreneur 77.
- Attestations des administrations, organismes ou comptables chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations sociales (Sécurité sociale, allocations familiales, congés payés et chômage intempérie).
- Attestation figurant à l'art. R.324.4 du Code du Travail

NB : Rappel article R.324.4

– Dans tous les cas, l'un des documents suivants :

- a *Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au cocontractant et datant de moins d'un an*
 - b *Avis d'imposition afférent à la taxe professionnelle pour l'exercice précédent*
 - c *Attestations par lesquelles le cocontractant justifie de la régularité de sa situation au regard des articles 52, 53, 54 et 259 du Code des marchés publics*
 - d *Attestation de garanties financières prévue à l'article L 124.8 pour les entreprises de travail temporaire*
 - e *A défaut des documents mentionnés aux a, b et c ci-dessus, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises*
- 2 *Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :*
 - a *Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)*
 - b *Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers*
 - c *Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente*
 - d *Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.*
 - 3 *Lorsque le cocontractant emploie des salariés, une attestation sur l'honneur établie par ce cocontractant certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3; L 143.5 et L 620.3.*

FORMULAIRE TYPE RELATIF A LA DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE, LA SOCIETE

EN TERME D'EFFECTIFS DE SALARIES

Entreprise , Société :

Effectifs, au niveau national, au / / :

Effectifs, au niveau local (1), au / / :

	CADRES AGENTS DE MAITRISE	AGENTS D'EXECUTION
Contrats à durée indéterminée		
Contrats à durée déterminée		
Nombre de personnes en formation		
 en apprentissage	
 en formation par alternance	
 en congés (autres que congés ordinaires)	
 en insertion	
 en intérim	
	
	

(1) Pour l'effectif au niveau local, il faut entendre l'effectif relevant effectivement de la personne signataire de l'acte d'engagement.